

Compte-rendu de réunion :

Date : 20 juin 2016

Lieu : Ecopôle de la région Centre-Val de Loire, 3
rue de la Lionne, 45000 Orléans

Sujet : Groupe de travail plantes
invasives Centre-Val de Loire

Rédigé par : Hélène Gervais

Participants :

Valérie DUCROTOY (Conseil départemental du Loiret), Maxime JOSEPH (Conseil départemental du Loiret), Charlotte LE MOIGNE (France Nature Environnement Centre-Val de Loire), Yvonnick LESAUX (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du Centre-Val de Loire), Ludivine NORMAND (Conseil départemental du Cher), Isabelle PAROT (Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de Loir-et-Cher), Grégoire RICOU (Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique d'Indre-et-Loire), Julien ROUSSEAU (Sologne Nature Environnement), Matthieu ROUSSEAU (Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Cher), Morgane KLIMKOWICZ (Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles 37), Sylvie VARRAY (Fédération des Conservatoires d'espaces naturels), Florient DESMOULINS (Conservatoire botanique national du Bassin parisien) et Hélène GERVAIS (Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire).

Excusés :

Carine BIOT (Etablissement public Loire), Christophe CAUGANT (Conseil départemental de l'Indre-et-Loire), Christophe CORBEL (Agence Régionale de Santé), Laurent DELLIAUX (Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique du Loiret), Marie FAVREAU (Conseil départemental du Loiret), Anne-Charlotte JEAN (Etablissement public territorial du bassin de la Vienne), Eloi VAUDOLON (Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique d'Eure-et-Loir), Céline VEDIE (Conseil départemental d'Eure-et-Loir).

Ordre du jour :

- **Validation du compte-rendu de la réunion du 8 décembre 2015**
- **Point sur les différentes démarches du premier semestre 2016 des têtes de réseau départementales et partenaires**
- **Réalisations et projets 2016 des coordinateurs régionaux**
 - **Connaissance** : modification de la liste des plantes invasives, flore locale,...
 - **Gestion** : informations des agricomposteurs,...
 - **Communication** : plaquette de présentation de la liste des plantes invasives, sensibilisation à la Berce du Caucase, formations 2016,...
- **La lutte biologique, quelles espèces ? Quel avenir ?**
- **Points divers**

Compte-rendu :

Validation du [compte-rendu](#) du 8 décembre 2015

Point sur les différentes démarches des têtes de réseau départementales et partenaires

Cher :

La FDPPMA 18 a alerté, au début du printemps, le Syndicat du Canal de Berry sur les précautions à prendre lors des travaux d'entretien vis-à-vis des plantes invasives, notamment l'Egérie dense, espèce particulièrement problématique sur le canal. Le courrier n'a pas reçu de réponse.

La FDPPMA continue la descente du Cher en canoé chaque année pour effectuer un suivi des herbiers de Jussie. La problématique des plantes exotiques envahissantes est prise en compte dans la plupart des contrats territoriaux avec la mise en place d'actions de veille.

La FDPPMA met également en relation les techniciens de rivière et les coordinateurs régionaux, ainsi une information sur les plantes invasives a été réalisée le 19 avril sur le territoire du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Vallée de l'Arnon Aval.

Indre-et-Loire :

Grégoire Ricou indique que sur les contrats territoriaux de la Claise et de l'Indre, il existe des retours d'expériences satisfaisants sur la Jussie. Sur la Brenne, les actions de gestion sur la Balsamine semblent elles aussi fonctionner.

En 2016, la FDPPMA reconduit les actions engagées en 2015 sur la gestion de la Jussie sur les grands cours d'eau. Sur le Cher, à Tours, les travaux se font en partenariat avec l'agglomération. Sur le Cher canalisé, le Syndicat est partenaire. Le budget de cette opération est de 10 000€ financés par le Conseil départemental, la Fédération nationale de pêche, le Syndicat du Cher canalisé et les fonds propres de la FDPPMA. Les travaux de gestion de la Jussie sur les annexes hydrauliques devraient se dérouler courant été 2016, ces dernières étant actuellement sous l'eau. Une dizaine de sites devraient être concernée.

L'Établissement public Vienne organisera en partenariat avec la FDPPMA 37 une journée sur les plantes invasives fin septembre. Le lieu n'est pas encore défini.

La FREDON 37 réalisera des formations en septembre 2016. Deux journées seront proposées pour mobiliser principalement les piégeurs d'Indre-et-Loire et de Loir-et-Cher.

Loir-et-Cher :

Isabelle Parot rappelle la formation plantes invasives organisée dans les locaux de la FDPMMMA en partenariat avec FNE CVL et le Cen CVL, qui s'est déroulée le 22 septembre 2015.

La plupart des contrats territoriaux sont actuellement en cours de renouvellement, les actions vont se mettre en place en 2017. En 2016, l'Observatoire Loire va mettre en place des chantiers d'arrachage de Jussie sur la Loire devant leurs locaux. La FDPMMMA et la DDT vont être consultés en amont, comme lors de la mise en place de chaque chantier de gestion des plantes invasives sur le département. Il y a deux ans, Isabelle Parot avait informé le Syndicat Intercommunal du Canal du

Berry 41 de la présence d'Azolla fausse-fougère. En 2016, la station s'est fortement développée et un article a été rédigé dans la Nouvelle République. Courant juin, une zone de 60 m de long a été gérée, les déchets ont été emmenés sur un terrain communal à proximité. Un suivi de cette zone sera réalisé.

Sologne Nature Environnement :

Julien Rousseau indique une multiplication des stations d'Azolla fausse fougère au printemps 2016, que l'on retrouve, outre sur le Canal de Berry, dans de nombreuses mares solognotes. Julien Rousseau indique également que dans le cadre de la réduction des impacts de l'agrandissement de l'A85, des travaux de gestion de la Jussie vont avoir lieu sur le Cher et la Sauldre.

Eure-et-Loir :

Eloi Vaudolon est excusé pour la réunion. Il a envoyé son programme pour le partager avec le reste du groupe. Les actions engagées les années précédentes se poursuivent sur la Jussie, la Renouée, la Balsamine et d'autres espèces aquatiques présentes sur le bassin de l'Eure. Au total 15 jours sont prévus sur le contrat territorial restauration du Loir (Renouée), 15 jours sur le contrat territorial entretien de Loir (Jussie), 12 jours sur le contrat territorial de la Conie (Jussie) et 12 jours pour la restauration de l'Huisne et de l'Eure (autres espèces).

France Nature Environnement Centre-Val de Loire :

L'association travaille sur la commercialisation de plantes invasives aquatiques dans les jardinerie localisées dans les périmètres des SAGE Dhuy-Loiret et Cher aval. Un courrier a été envoyé à l'ensemble des magasins. Aucune réponse n'étant parvenue fin mai, Charlotte Lemoigne est allée directement dans les enseignes situées au sein du SAGE Dhuy-Loiret. Deux jardinerie sont particulièrement intéressées et acceptent une animation à destination des clients fin 2016-début 2017. Un deuxième courrier a été envoyé aux magasins du SAGE Cher aval et une entreprise a répondu en indiquant déjà prendre en compte la thématique.

Groupe de travail Espèces exotiques envahissantes du Bassin Loire-Bretagne :

Sylvie Varray (FCEN) annonce une [formation](#) faune exotique envahissante à Mézières-en-Brenne du 13 au 15 septembre. Des journées d'échanges sur les espèces exotiques envahissantes se dérouleront les 15 et 16 novembre 2016 à Orléans. Ces journées visent à porter à connaissance et à l'appropriation par les gestionnaires de la stratégie de bassin et comprendront des ateliers pour aller plus loin sur des axes de travail précis, sur la base de retours d'expériences. La FCEN participera par ailleurs à des colloques internationaux pour valoriser les actions du groupe bassin.

Réalisations et projets 2016 des coordinateurs régionaux

La présentation est disponible au lien suivant :

http://www.cen-centrevalde Loire.org/images/fichiers/files/Groupe-Plantes-invasives/GTPI_20160620.pdf

VOLET CONNAISSANCE

Modification de la liste des plantes invasives,

Méthode EPPO et test de Weber et Gut

Une information est donnée sur une future évolution de la liste des plantes exotiques envahissantes de la région Centre-Val de Loire basée sur la méthode EPPO. Cette méthode, plus simple et synthétique que la méthode de Lavergne actuellement utilisée, est pressentie pour être utilisée à l'échelle du bassin de la Loire et dans le cadre de la réalisation d'une future liste nationale. Cette méthode dissocie fortement la nature des impacts. Ainsi en fonction de l'approche que l'on a (biodiversité, santé, agriculture, infrastructures) les sorties peuvent être différentes. C'est le cas pour l'Ambroisie, qui ressort comme non invasive avec une approche centrée sur les impacts sur la biodiversité alors qu'elle a un impact sanitaire avéré. La question est aussi posée en ce qui concerne les impacts possibles sur l'agriculture de la part des toutes les invasives adventices des cultures, pour lesquels il y a globalement un déficit de connaissances.

Cette simulation met aussi en évidence l'absence d'espèces émergentes, car la méthode EPPO est basée sur la notion d'impacts, ce qui est rarement observable ou quantifiable dans les premiers stades d'une invasion biologique. Une seconde simulation portant sur une centaine d'espèces naturalisées en région Centre-Val de Loire est ainsi présentée se basant sur la méthode de Weber et Gut. Cette méthode se veut dissociée des impacts et donc prédictive, en associant à chaque espèce exotique un risque d'invasibilité.

L'impact des *Xanthium* spp. en bord de Loire est discuté. De manière générale, l'ensemble des espèces naturalisées en bord de Loire, dont font partie les *Xanthium*, sont considérées comme pas ou peu impactantes. La seule espèce présentant des impacts avérés en France est *Xanthium strumarium* comme adventice dans les champs. Elle est très rare en région Centre-Val de Loire où elle est connue uniquement en bord de Loire et très concurrencées par les *Xanthium* du groupe *orientale*.

L'impact de l'Ailanthé sur les milieux naturels est discuté. Cette espèce est effectivement majoritairement invasive dans les milieux rudéraux péri-urbains où elle peut porter atteinte aux infrastructures mais localement, notamment dans le nord de la région, elle semble avoir une forte dynamique sur les pelouses sèches.

L'Herbe aux perruches (*Asclepias syriaca*) est aussi mise en avant, car il s'agit de celle qui a obtenu la note de risque la plus élevée selon la méthode de Weber et Gut. Cette espèce, naturalisée sur plusieurs sites de bord de Loire, est donc pressentie pour être traitée comme émergente dans la révision future de la liste.

Flore locale :

Il est rappelé que la « Notice pour le choix d'arbres et d'arbustes pour la végétalisation à vocation écologique et paysagère en région Centre » est téléchargeable sur la page internet dédiée au groupe de travail. Cette notice, déjà présentée lors de la dernière réunion de 2015, a été mise à jour en incorporant notamment les préconisations de l'Agence Régionale de Santé concernant le pouvoir allergène de certaines espèces.

Une information est faite sur la mise en place d'une filière de production de ligneux d'origine locale essentiellement pour la plantation de haies. Ce projet est porté par M. VANCRAVELYNGHE et devrait débuter en 2017, si validation par le conseil régional.

Espèces émergentes :

Un point est réalisé sur la ré-observation récente de la Renouée de l'Himalaya (*Rubrivina polystachia*) sur la commune de Jaulnay, en Indre-et-Loire. Cette espèce a été notée en bordure et dans un champ de céréales, à proximité d'habitations, et résulte d'une introduction involontaire par apport de déchets verts. Cela montre que cette espèce réagit comme les autres espèces de Renouées, bien connues en région Centre-Val de Loire. Elle est donc à traiter de la même manière que ces autres espèces, à éradiquer de façon prioritaire en apportant un maximum d'attention à la fragmentation et au traitement des déchets après travaux.

VOLET GESTION

Outil annuaire structures de valorisation organique des déchets verts et de plantes invasives

Des réunions à destination des agricomposteurs sont prévues en juillet et septembre pour expliquer la démarche engagée sur la valorisation des plantes invasives et surtout les précautions à prendre en cas de présence de plantes invasives dans le compost. Un courrier d'invitation à ces réunions sera envoyé début juillet, il comprendra également un document à renvoyer pour refuser la mention dans l'annuaire mis en place par le Cen et un document de présentation des plantes invasives potentiellement présentes dans le compost.

Le document accompagnant l'invitation a été présenté aux membres du groupe de travail, les remarques ont été prises en compte, notamment une note de renvoi vers les têtes de réseau et la mention « document informatif ». Un rapprochement avec les chambres d'agriculture a déjà été effectué et une invitation aux réunions leur sera envoyée. Un envoi de ce document aux techniciens de rivière sera également effectué.

VOLET COMMUNICATION

Plaquette de présentation de la liste des plantes invasives :

Une plaquette de présentation de la liste est présentée. Cet outil de communication manquait au groupe de travail et la demande a émergé lors d'une réunion avec le monde horticole. Ce support de communication se fera sur un dépliant format A4. L'ensemble des espèces de la liste actuelle ne sera pas présenté en prévision d'une future évolution suivant la méthode EPPO. Le format et le design sont retenus mais plusieurs évolutions sont souhaitées :

- ajouter un système d'échelle sur les photographies ;
- regrouper les espèces proches notamment les jussies ;
- changer certaines photos ;
- simplifier les termes car trop techniques ;
- mettre plus en avant le lien vers la page dédiée du groupe de travail ;
- retirer la hiérarchisation de l'échelle de Lavergne.

Le CBNBP représentera une version au groupe de travail pour validation avant édition.

Sensibilisation à la Berce du Caucase

Des courriers ont été envoyés cet hiver aux communes possédant des stations de Berce du Caucase sur leurs territoires. Sur 20 communes contactées, un retour terrain à Ouzouer-sur-Trezee pour identification et conseils de gestion a été effectué, 4 contacts téléphoniques ont été établis, une commune a mis en place un arrêté interdisant l'accès d'un jardin public et une réunion avec le syndicat de l'Arnon a permis de sensibiliser 3 communes.

Formations 2016

Rappel des dates de formation :

- Reconnaissance à Orléans dans les locaux de la DREAL le matin puis sur le terrain :
 - Le 20 septembre : niveau 1
 - Le 21 septembre : niveau 2
- Gestion, en partenariat avec la Réserve Naturelle de Saint Mesmin les 22 et 23 septembre

Ces formations sont ouvertes aux techniciens de rivière, gestionnaires de milieu naturel et personnel des collectivités.

Sensibilisation à la lutte contre l'Ambroisie

Le sud du Cher représente la zone de la région la plus impactée par l'Ambroisie. Ainsi, trois soirées de sensibilisation à la lutte contre l'Ambroisie à feuilles d'armoise sont prévues. Une information du personnel de la Communauté de communes Arnon Boischaud Cher se déroulera le 23 juin. Des référents communaux (élus ou société civile) seront formés le 23 juin pour pouvoir organiser des soirées de sensibilisation les années suivantes. Une soirée grand-public aura lieu à Saint Amand Montrond le 30 juin.

Le 25 juin, pour la journée internationale de l'Ambroisie 4 chantiers d'arrachage et balade nature sont prévus en région à Ménestréol sous Sancerre (18), Jargeau (45), Germigny (45) et Montlouis-sur-Loire (37).

Newsletter

Une [newsletter](#) a été envoyée en mai reprenant des actualités régionales et locales. Une newsletter hors-série sur les plantes invasives en bords de routes paraîtra cet été.

Lutte biologique :

Une présentation des différents agents pathogènes sur l'Ambroisie, la Datura, les jussies et les renouées est effectuée, voir diaporama.

Grégoire Ricou indique que sur la Claise, il a été observé des feuilles de Jussie consommées seulement le prédateur n'a lui pas été observé.

**Fait le 29 juin 2016 à Orléans
Hélène Gervais
Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire**